

SOUTIEN AUX VICTIMES DE L'INCENDIE DE CRANS-MONTANA

Nuit du 31 décembre 2025 au 1er janvier 2026

Message de la FENVAC

La FENVAC – Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs - souhaite apporter son **soutien plein et entier** ainsi que son **expertise** à toutes les victimes de l'incendie dramatique survenu à Crans-Montana.

Créée en **1994 par des victimes pour des victimes**, notre Fédération tient avant tout à **rendre hommage aux personnes décédées**. Nos pensées les plus sincères vont à leurs proches. Nous n'oublions pas les personnes blessées, **physiquement et psychologiquement**.

Face à la douleur, aux soins éprouvants et aux nombreuses démarches à engager, il est essentiel d'adopter **les bons réflexes**.

1. SE RASSEMBLER

Nous invitons les victimes et leurs proches à **se regrouper et faire corps ensemble** afin d'obtenir la **vérité** et la **justice** sur les circonstances de ce drame.

La solidarité permet :

- De rompre l'isolement,
- De présenter un **front uni**,
- De formuler des **demandes communes** auprès des pouvoirs publics et des acteurs concernés.

2. AVOIR LES BONS RÉFLEXES

Prendre soin de vous

- Les **médecins, psychologues et avocats** sont des alliés essentiels.
- Les procédures sont longues : la relation avec ces professionnels doit être fondée sur la **confiance et l'écoute**.
- N'hésitez pas à **en consulter plusieurs** avant de faire votre choix.

Faire constater les préjudices

- Demandez votre établissement de soins un **certificat médical initial** décrivant précisément :
 - Lésions,
 - Douleurs,
 - Troubles psychiques (angoisse, stress, insomnies, etc.).



Conserver toutes les preuves

- Frais médicaux, de transport, d'hébergement,
- Comptes rendus médicaux,
- Photos, vidéos,
- Messages envoyés à vos proches,
- Perte de revenus,
- Impact professionnel, scolaire ou universitaire.

Ne pas minimiser votre état

- Tout ce qui n'est pas constaté médicalement peut être difficile à faire reconnaître ultérieurement,
- Ce n'est pas parce que vous n'avez pas été blessés physiquement que vous n'êtes pas victime.

Ne pas se précipiter

- Vous pourriez être contactés par des **assurances ou divers intermédiaires**.
- **Ne signez rien dans la précipitation.**
- Demandez conseil à un spécialiste avant toute décision.

Engager une démarche judiciaire

- Vous pouvez déposer plainte auprès de votre commissariat ou adresser une lettre-plainte au **Procureur du tribunal judiciaire de Paris**.
- Le dépôt d'une **plainte** permet d'être reconnu comme victime et d'avoir accès à la procédure.

Faire valoir vos droits

- Demandez à vos assureurs une **copie de vos contrats** (obligation légale).
- Refusez toute **sollicitation indélicade** ou inadaptée.

3. LES PROPOSITIONS DE LA FENVAC

La FENVAC propose à chaque victime ou proche de victime :

- **Un échange individuel** pour :
 - Vous soutenir,
 - Vous informer sur vos droits,
 - Vous aider à structurer une action collective.
- **Une orientation pour un accompagnement psychologique** vers les praticiens de notre réseau **TRAUMALLIANCE**, spécialisé dans le traumatisme.
- **Une orientation vers des avocats compétents** en matière d'accidents collectifs :
 - Sélectionnés pour leur compétence,
 - Permettant la **mutualisation des frais**.



Fédération Nationale
des Victimes d'Attentats
et d'Accidents Collectifs

Association créée en 1994 par des victimes pour des victimes

CONTACTEZ-NOUS

FENVAC

- ☐ 01 40 04 96 87
- ☐ federation@fenvac.org
- ☐ 22 rue du Caire – 75002 PARIS